

Pourcentages AGB 2026 de Northern Light Health

Montants généralement facturés (AGB) : montants généralement facturés pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires dispensés à des personnes bénéficiant d'une assurance couvrant ces soins. Les personnes qui remplissent les conditions requises peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la politique d'aide financière (FAP) de Northern Light Health. Northern Light Health calcule l'AGB pour chacun de ses hôpitaux membres afin de déterminer le montant facturé pour tout soin d'urgence ou tout autre soin médicalement nécessaire dispensé par l'hôpital membre à toute personne éligible à la FAP. Les patients qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une aide auront droit à une réduction égale ou supérieure à celle que nous accorderions à des personnes assurées, car le pourcentage de réduction est arrondi à l'entier supérieur.

Northern Light Health utilise la « méthode rétrospective » pour calculer l'AGB en multipliant les frais bruts facturés par l'hôpital membre pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires dispensés à une personne éligible à la FAP par un pourcentage de ces frais bruts (pourcentage AGB). Pour déterminer le pourcentage AGB selon la méthode rétrospective, Northern Light Health divise la somme des montants de toutes les demandes de remboursement de l'hôpital membre concernant l'ensemble des soins médicaux pris en charge par un « assureur santé » au cours de la « période des 12 mois précédents » par la somme des frais bruts associés à ces demandes.

Le terme « assureurs santé » désigne le programme Medicare à l'acte et tous les assureurs santé privés (*c'est-à-dire*, toute organisation qui n'est pas une entité publique) qui règlent les demandes de remboursement adressées à l'hôpital membre. Le terme « période des 12 mois précédents » correspond à l'exercice fiscal de Northern Light Health allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025. Les pourcentages AGB indiqués ci-dessous s'appliquent à tous les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires dispensés à une personne éligible à la FAP entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

Hôpitaux membres	Acadia	A.R. Gould	Blue Hill	C.A. Dean	EMMC	Inland	Maine Coast	Mayo	Mercy	SVH
% AGB	36 %	21 %	37 %	50 %	21 %	27 %	25 %	33 %	26 %	34 %
% de remise requis	64 %	79 %	63 %	50 %	79 %	73 %	75 %	67 %	74 %	66 %
% de remise Offert *	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

*Il s'agit du pourcentage de remise que nous offrons aux personnes qui remplissent les conditions requises.